



Lachute

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro **2023-739-136**.

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2013-739 AFIN DE PERMETTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CV-317**

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de neuf cent vingt et un (921).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinquante-deux (52).

Que le nombre de demandes faites est de  $\emptyset$ , et en conséquence

- Que le règlement numéro **2023-739-136** est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 25 mai 2023.



Signature

Secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe

Titre



Lachute

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro **2023-739-137**.

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2013-739 AFIN DE PERMETTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE Cm-325**

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de huit cent vingt-trois (823).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quarante-sept (47).

Que le nombre de demandes faites est de  $\emptyset$ , et en conséquence

- Que le règlement numéro **2023-739-137** est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 25 mai 2023.

Signature

Secrétaire administrative, Service des  
affaires juridiques et greffe

Titre



Lachute

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro **2023-739-138**.

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2013-739 AFIN DE PERMETTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE Fh-506-4**

Je, soussignée, Sophie Bourgon, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de cinquante-huit (58).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de neuf (9).

Que le nombre de demandes faites est de  $\emptyset$ , et en conséquence

- Que le règlement numéro **2023-739-138** est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 25 mai 2023.

Signature

Secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe

Titre